



**FEDERATION DEPARTEMENTALE DES
CHASSEURS DE L'AIN**

252 Rue de la Bâtie,

01160 Pont d'Ain.

ASSEMBLEE GENERALE

19 AVRIL 2025

Centre International de Rencontres

1558 Rue Claires Fontaines

SAINT-VULBAS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU SAMEDI 19 AVRIL 2025

Allocution de M. Marcel JACQUIN, Maire de Saint-Vulbas.

Monsieur le Maire de Saint-Vulbas accueille l'ensemble des participants, il précise lui-même avoir été chasseur et Président de la société de chasse de Saint-Vulbas. Il présente la situation économique de la commune, puis revient sur les évolutions faunistiques, agricoles, environnementales et donc cynégétiques de ces 40 dernières années.

Allocution de M. Gontran BENIER, Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ain (FDC01).

Le Président Gontran BENIER, ouvre la séance à 9h30.

Il excuse les personnalités absentes et remercie celles présentes en leurs grades et qualités.

Il effectue un rappel sur le déroulé de la séance et des votes.

Un premier vote est également effectué pour désigner le bureau de la séance, le Conseil d'Administration de la FDC01 est proposé et élu à l'unanimité, (aucune abstention, aucun contre).

Le Président de la FDC01, délègue à M. Gilles PEILLON, secrétaire générale, le rapport d'activités 2023-2024.

(CF diaporama présenté lors de l'Assemblée Générale).

BÉNÉVOLAT

2023 - 2024

2 604 heures,

Temps passé par
les membres du
Conseil
d'Administration.

34 224 km,

Effectués par les
membres du
Conseil
d'Administration.

Dont 17 329 km par
le Président.



COMMUNICATION



EMAIL

23/24

69 Campagnes d'informations
220 252 mails

22/23

48 campagnes
195 431 mails



INSTAGRAM

23/24

179 Publications
275 abonnés



FACEBOOK

23/24

158 Publications
2 200 abonnés

22/23

75 publications
1 700 abonnés (30% de 25-34 ans)



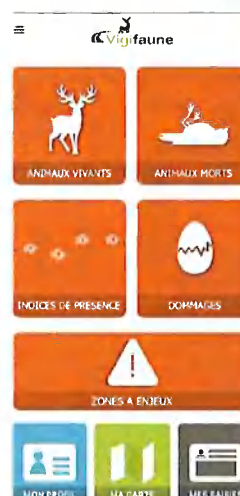
COMMUNICATION

Une publication :
Ainfo - cynégétique



OBJECTIFS

- Localisation des secteurs de collisions faune sauvage.
- Observations d'animaux vivants et d'indices de présence : aire de présence des espèces.
- Suivi grands prédateurs : observations, prédateurs...
- Recensement des dommages divers : ESOD.

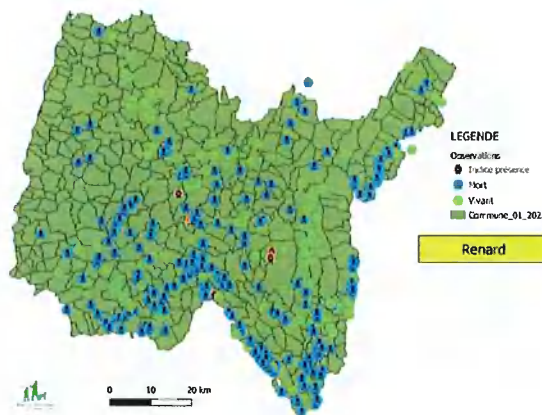


VALORISATION DES DONNEES

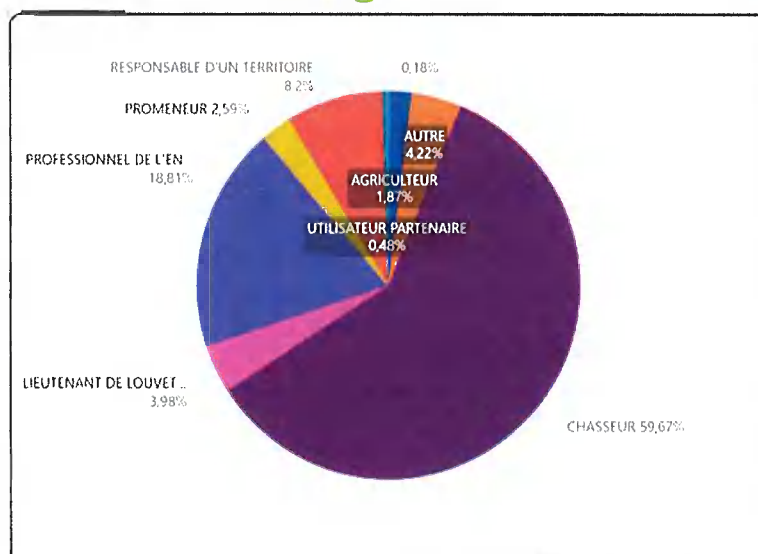
- Collaboration avec l'administration pour le montage des dossiers de classement ESOD.
- Identification des secteurs accidentogènes (collisions faune sauvage) – réflecteurs anticollisions.
- Suivi grands prédateurs.

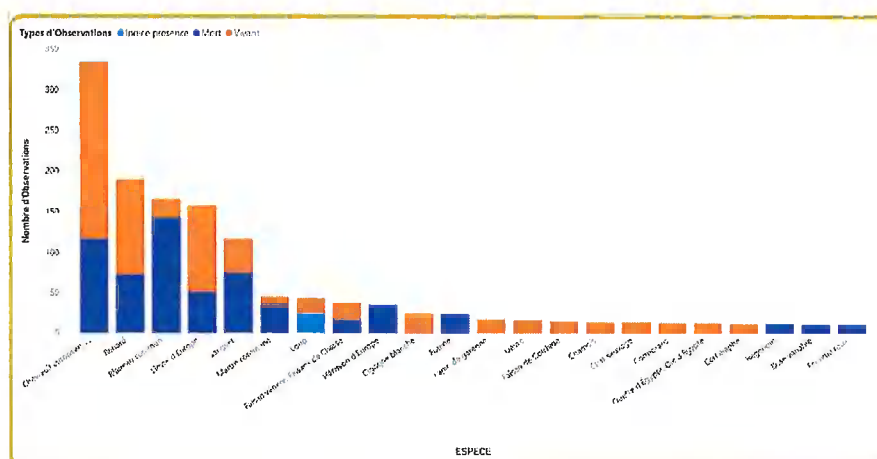
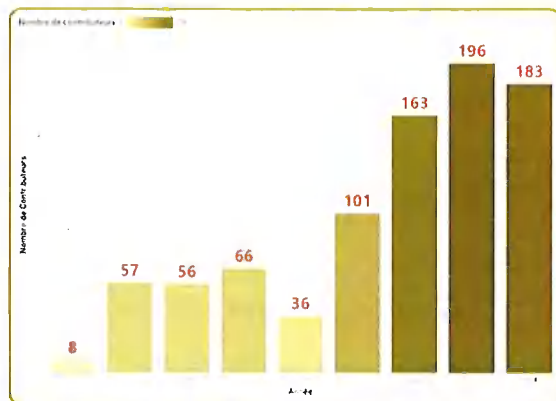
PERSPECTIVES

- Dénombrement petit gibier (coqs faisans chanteurs, compagnies de perdrix ...).
- Amélioration du suivis ESOD (recensements couple de corneilles...) (opération lancée en 2025.).
- Suivis des migrations.



EVOLUTION





FORMATIONS

2023 - 2024



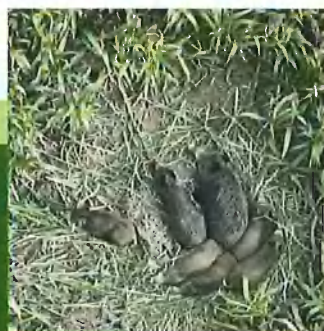
Formations	Nombre de formations	Nombre de formés
Chasse accompagnée Parrains	3	56
Chasse accompagnée Filleuls	3	32
Chasse individuelle cerf, chamois, chevreuil	4	151
Chasse à l'arc	1	31
Gardes particuliers	1	31
Piégeage	2	26
Sécurité décennale	45	1046
Chasse collective grand gibier	3	94



DÉGÂTS DE GRAND GIBIER

2023 - 2024

- 1 716 heures d'estimation.
- 787,75 heures de gestion des dossiers.
- 702 dossiers.



DÉGÂTS DE GRAND GIBIER

Répartition du nombre de
dossiers par UG

Unité de Gestion	Nombre de dossiers
UG 1	4
UG 2	20
UG 3	179
UG 4	20
UG 5	86
UG 6	105
UG 7	15
UG 8	28
UG 9	102
UG 10	84
UG 11	22
UG 12	37
TOTAL	702

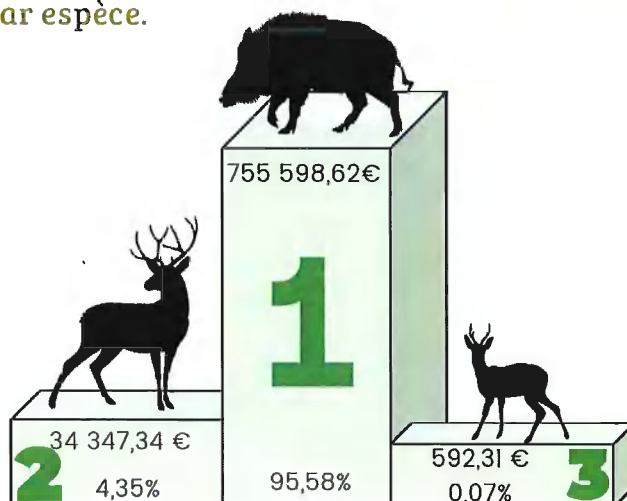
Augmentation de 20% du
nombre de dossiers
(685 en 22-23).
Stabilité du nombre de
parcelles d'environ 1 300.

Nature de la culture	Nombre de dossiers
Céréales à paille	95
Culture fourragère	98
Culture maraîchère	2
Mais	390
Oléo-protéagineux	26
Resemis autres	11
Resemis maïs	69
Sorgho	5
Vignes	6

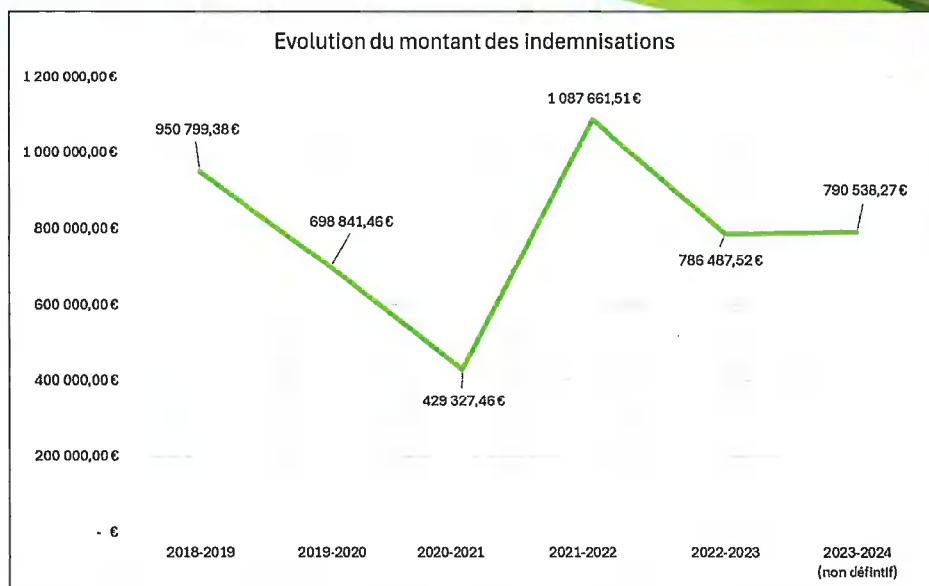


DÉGÂTS DE GRAND GIBIER

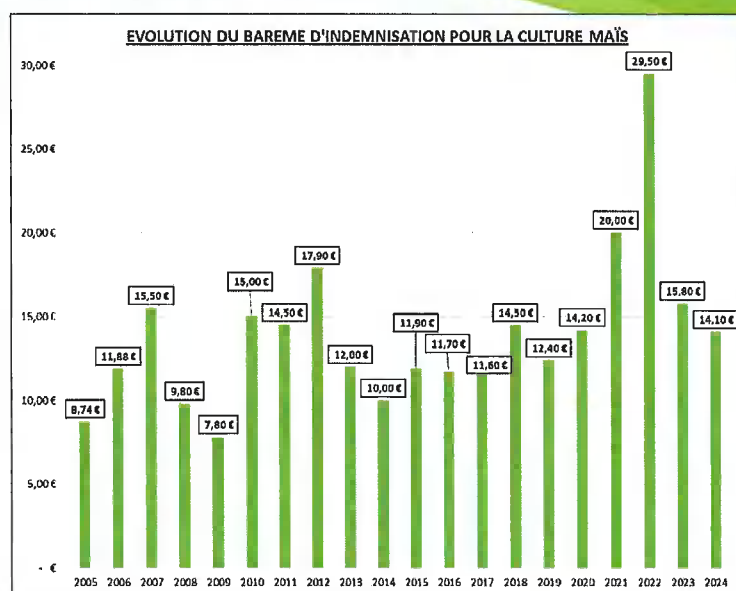
Répartition du montant des
indemnités par espèce.



DÉGÂTS DE GRAND GIBIER



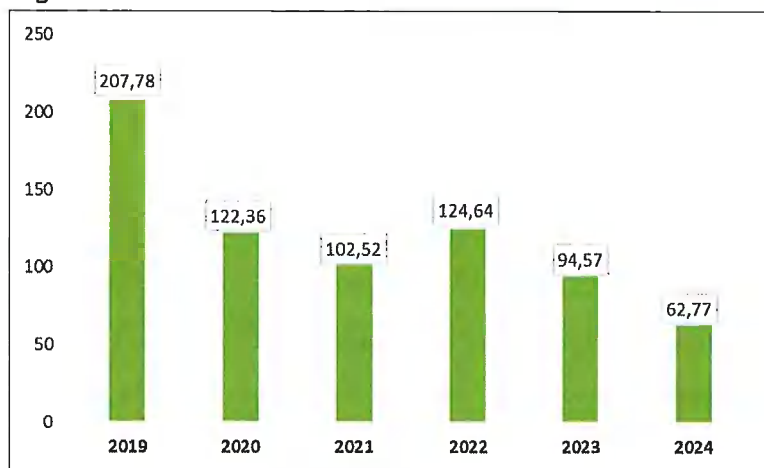
DÉGÂTS DE GRAND GIBIER



DÉGÂTS DE GRAND GIBIER

EVOLUTION DES SURFACES DETRUITES :

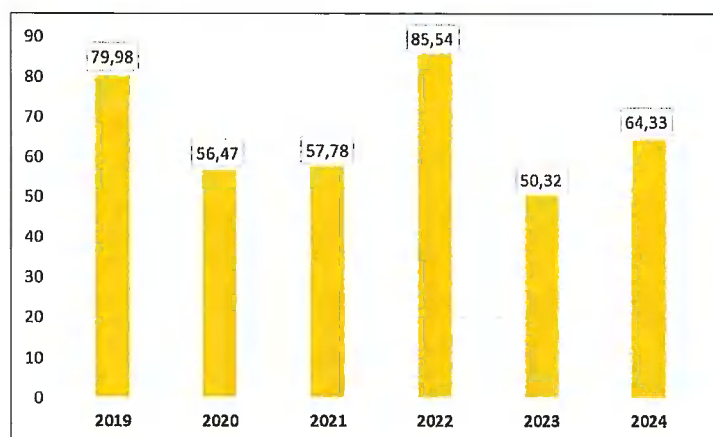
Culture fourragère



DÉGÂTS DE GRAND GIBIER

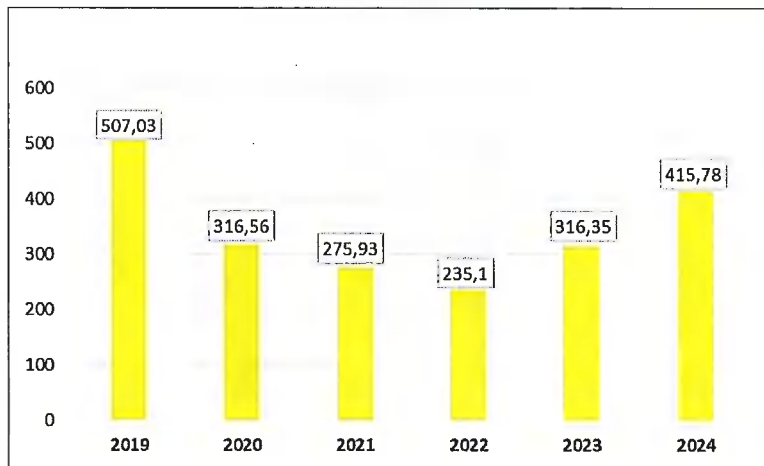
EVOLUTION DES SURFACES DETRUITES :

CULTURE CEREALES A PAILLE

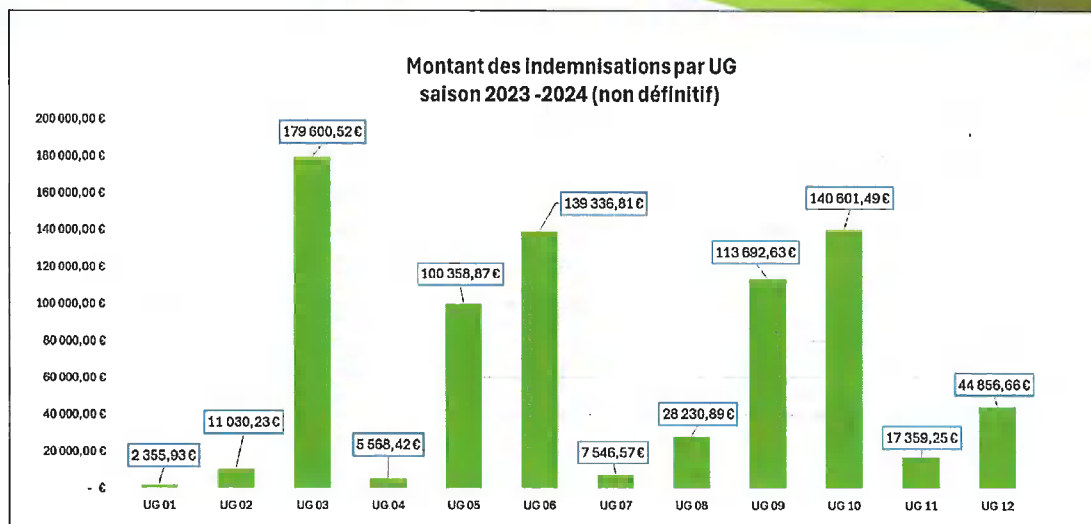


DÉGÂTS DE GRAND GIBIER

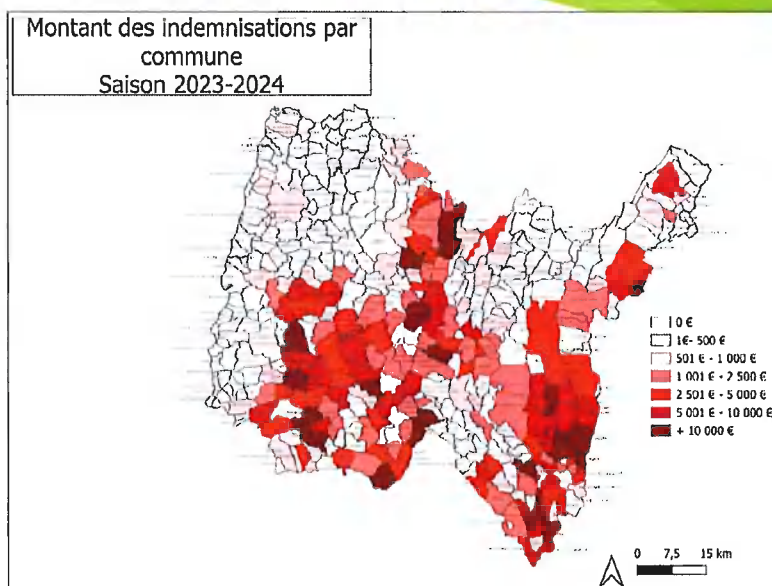
EVOLUTION DES SURFACES DETRUITES : CULTURE MAÏS



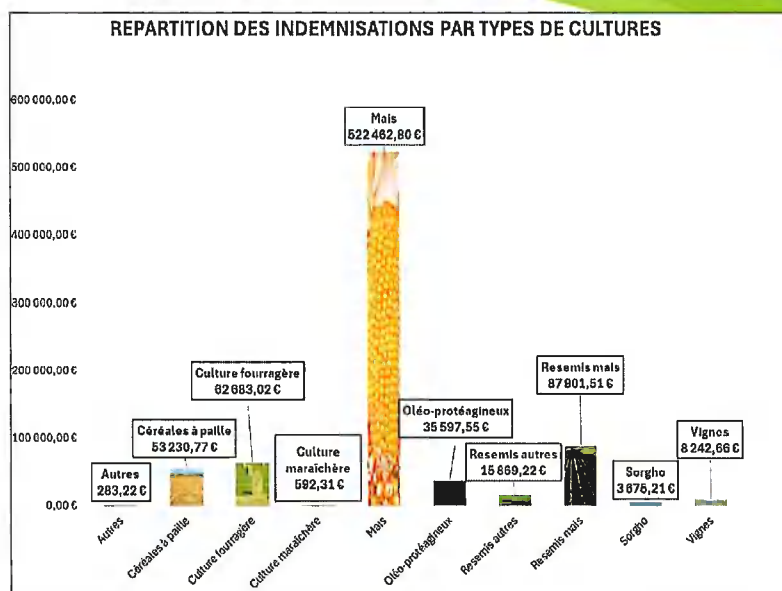
DÉGÂTS DE GRAND GIBIER



DÉGÂTS DE GRAND GIBIER



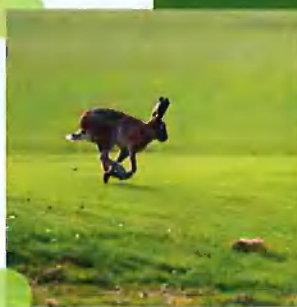
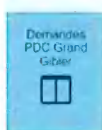
DÉGÂTS DE GRAND GIBIER



PLANS DE CHASSE ET PLANS DE GESTION

2023 - 2024

- 328 heures
- 891 demandeurs plans de chasse
- 280 demandeurs plans de gestion



LES ADHÉRENTS

2023 - 2024

Distribution de
bracelets
263 heures



Cartographie
Territoires
567 heures



Renseignements
téléphoniques, mails
2 438 heures

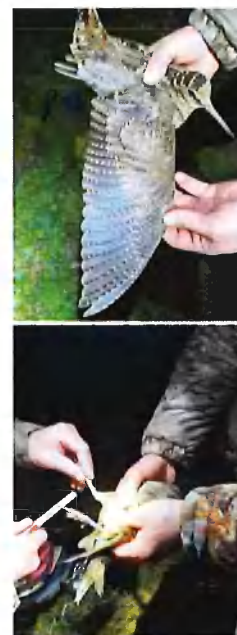
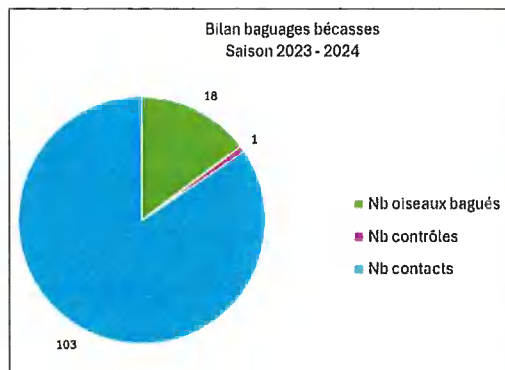


DENOMBREMENT DE LA FAUNE SAUVAGE

2023 - 2024



- Baguages : 26,33 heures,
- 85,75 heures consacrées au suivi de l'espèce,
- 50 heures de traitement des carnets prélèvements bécasses.



Pensez à retourner les bagues à la FDC01



DENOMBREMENT DE LA FAUNE SAUVAGE

2023 - 2024



Comptages croûle

Période : 15 mai au 30 juin (19h30 - 23h00).

- 13 sites tirés au sort :
 - 5 sites positifs pour 12 contacts.
- Comptages croûle : 28,30 heures.



Biodiversité
Sécurité
Milieux Naturels
Etudes et Recherches



2023 : 158 200 €



1 414 heures



CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS



2023 : 116 000 €

INTERCULTURES

2023

- 1 006 Ha,
- 130 communes,
- 387 dossiers,
- 35 300€,
- 111,25 heures.



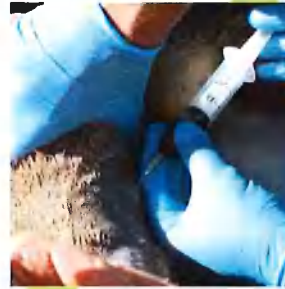
ECOLEMM 2023

Etude Chasse Ongulés Lynx dans un Ecosystème de Moyenne Montagne

L'activité ECOLEMM compte 944 heures dans l'année dont 477 heures de coordination du projet.

Captures :

- 402 heures,
- 5 sessions,
- 4 animaux capturés.

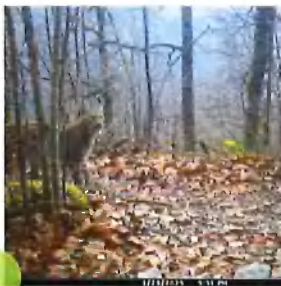


ECOLEMM 2023

Etude Chasse Ongulés Lynx dans un Ecosystème de Moyenne Montagne

Suivis et analyses photographiques:

- Suivi de 9 sites, (84 km²)
- 65 heures,
- 16 lynx différents,
- 7 lynx résidents,
- 35 photos de loups.



POSTES DE TIR SURELEVÉS

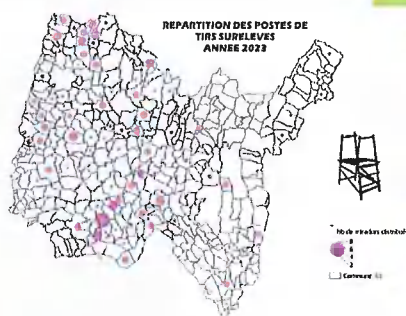
2023

AIN
le Département

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



- 257 miradors,
- 86 territoires de chasse,
- 320 pancartes,
- 30 857 €,
- 49,25 heures.



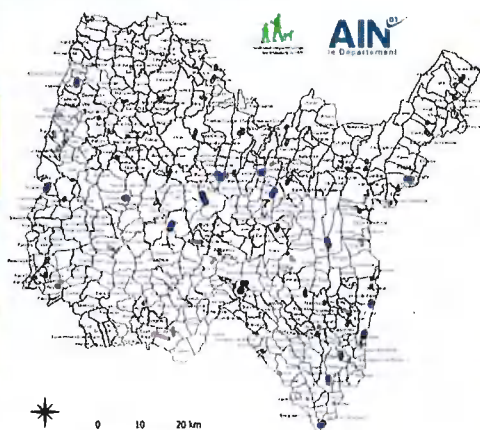
PIQUETS REFLECTEURS

2023

- 1 300 réflecteurs,
- 16 adhérents,
- 18 tronçons,
- 12 km.



- 26 557,31 €
- 59 heures



TRONCONS
REFLECTEURS 2023

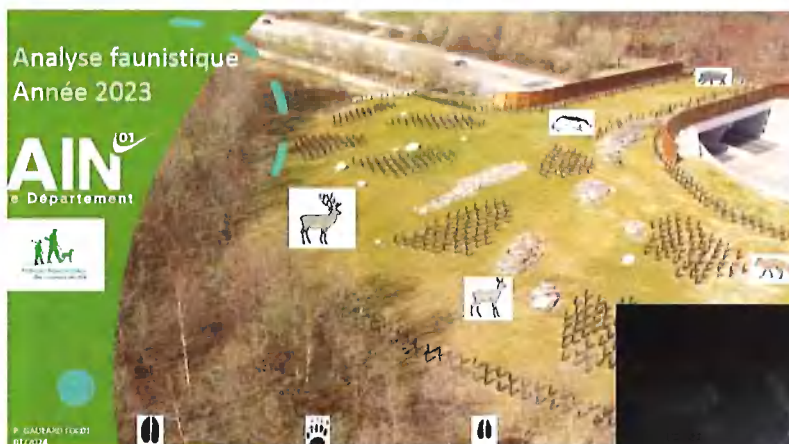
Réflecteurs
— COMMUNE
Réflecteurs Total Ain
2018
2019
2020
2021
2022
2023



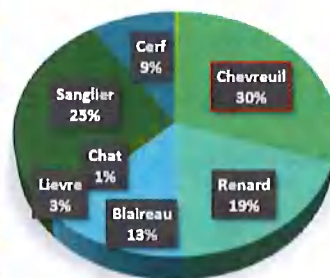
La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

AIN
le Département

ECOPONT DE PÉRON



Année 2023



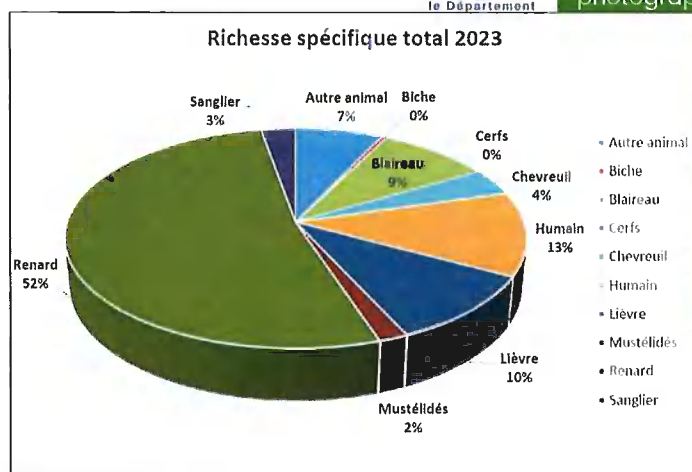
- Suivi photographique
- Analyse faunistique
- 10 000 €
- 19,50 heures

DETECTEURS FAUNE SAUVAGE

2023

AIN le Département

Suivi photographique



Analyse faunistique



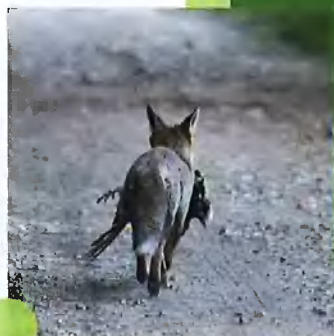
- 507 identifications confirmées.



ESOD

2023

- 10 511 ragondins,
- 3 301 renards,
- 57 105 €,
- 82 heures.



ENTRETIEN ENS DU CHAPELIER

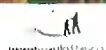
2023

Heures globales : 149 heures,
Coûts total : 27 436€.

Sécurisation du sentier
pédagogique.

AVANT

APRES



ENTRETIEN ENS DE VERNANGE

2023

Heures globales : 149 heures,
Coûts total : 27 436€.

Réouverture des milieux, broyage et
bucheronnage.



Evacuation des bois.



BILAN ESPÈCES

Prélèvements Grand Gibier

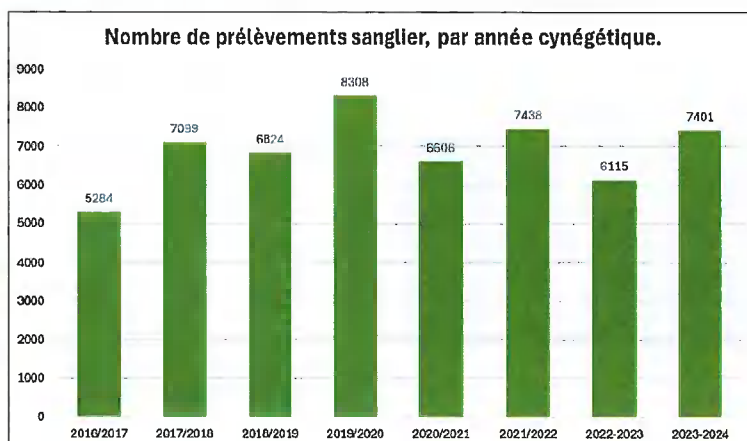
Prélèvements Petit Gibier



SANGLIER



2023 - 2024



DENOMBREMENT DE LA FAUNE SAUVAGE

2023 - 2024

CERF



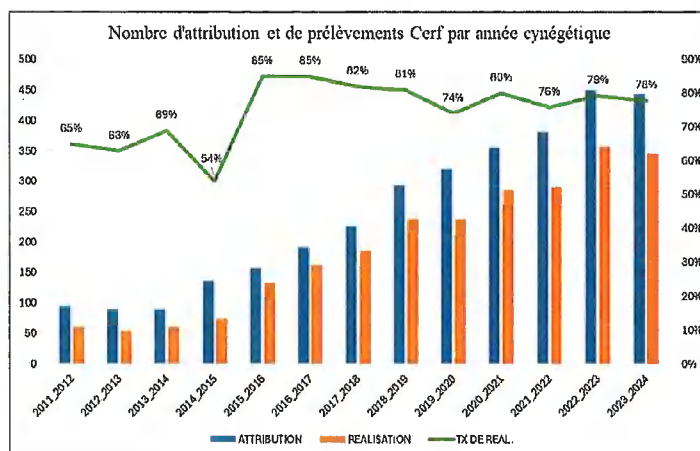
- 46 circuits réalisés 2 ou 4 fois en mars / avril,
- 4 passages si présence de cerf avérée,
- 363 heures + 379 participations de bénévoles,
- 4 528 km parcourus,
- 963 observations cervidés.



CERF



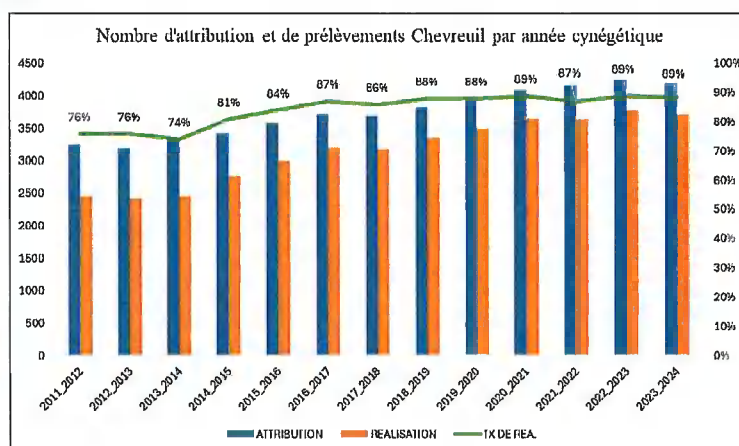
2023 - 2024



CHEVREUIL



2023 - 2024



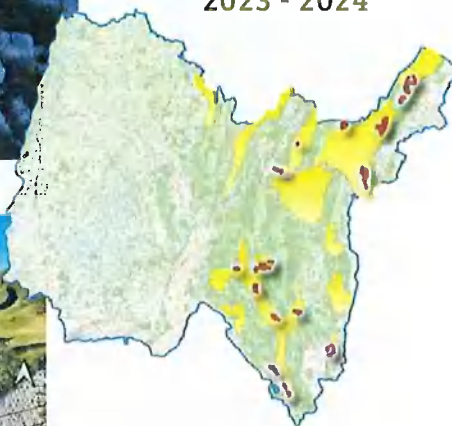
CHAMOIS

- Echantillonnage de 18 sites,
- 3 passages par site,
- Possibilité d'observations d'autres sites par des bénévoles,
- 73 heures + bénévolat,
- 684 chamois observés.



DENOMBREMENT DE LA FAUNE SAUVAGE

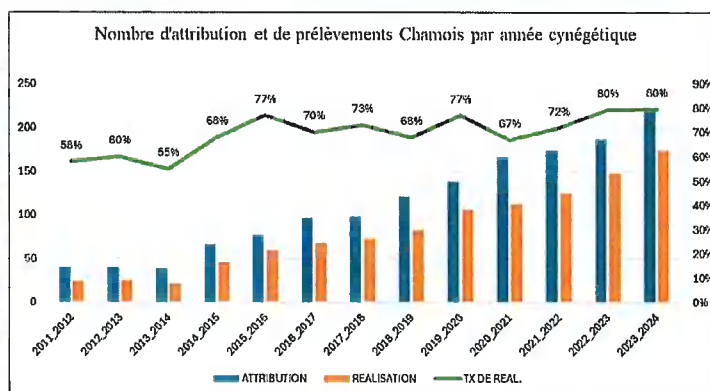
2023 - 2024



CHAMOIS



2023 - 2024



LIEVRE



- 158 circuits réalisés avec 2 répétitions,
- 9 circuits réalisés avec 1 passage,
- 7 228 km parcourus,
- 324 heures + bénévolat,
- 12 241 observations lièvres, soit 37,5 lièvres / sortie.

DENOMBREMENT DE LA FAUNE SAUVAGE

2023 - 2024



PETITS GIBIERS

2023 - 2024



Espec	Nombre
Alouette	126
Bécasse	4080
Bécassine	645
Belette	14
Blaireau	90
Caille	242
Canard chipeau	313
Canard colvert	9444
Canard pilet	92
Canard siffleur	122
Canard souchet	205
Corbeau freux	1078
Cornette noire	3520
Etourneau	605
Falzan	17725
Fouine	139
Foulque	91
Fullgule milouin	295
Fullgule morillon	79
Geai	241

Espec	Nombre
Grive drainé	620
Grive litorne	114
Grive mauvis	94
Grive muscienne	874
Lapin garenne	673
Lièvre	2978
Martre	53
Merle	278
Nette rousse	145
Oies	222
Perdrix grise	3203
Perdrix rouge	3363
Pie	313
Pigeon ramier	8861
Putois	16
Ragondin	6607
Rat musqué	211
Renard	2086
Sarcette hiver	2034
Tourterelle turque	408
Vanneau	49



ICE INDICATEURS DE CHANGEMENT ECOLOGIQUE

Suivi de Pression Floristique
2023 - 2024

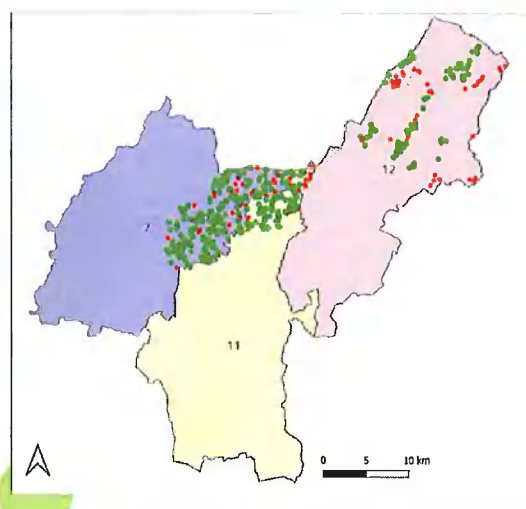
Investissement personnel

- 3 techniciens,
- 1 service civique,
- 224 heures,
 - Cartographie / échantillonnage des placettes,
 - Réalisation des relevés,
 - Coordination.



Echantillonnage des placettes 342 placettes échantillonnées

- Isolement des massifs forestiers à l'intérieur de ces UG.
- Maillage de placettes selon le protocole ICE.
 - Minimum 150 placettes pour fiabilité statistique.
 - Minimum 1 placette pour 30 Ha.
- Tirage aléatoire de placettes au sein du maillage global.



LOCALISATION DES
PLACETTES SITUATION
PAR RAPPORT AUX
UNITES DE GESTION
CYNEGETIQUE



SUIVI INDICE DE
CONSOMMATION

- Placettes prospectées
- ICE_IC — Placettes ICE
- "NON REALISEE"
- UG Michaille_2154
- UG Oyonnax_2154
- UG Pays de Gex_2154





SANITAIRE

Réseau SAGIR
Influenza aviaire
Trichinellose



SANITAIRE

Réseau Sagir
2023 - 2024

23 mammifères analysés



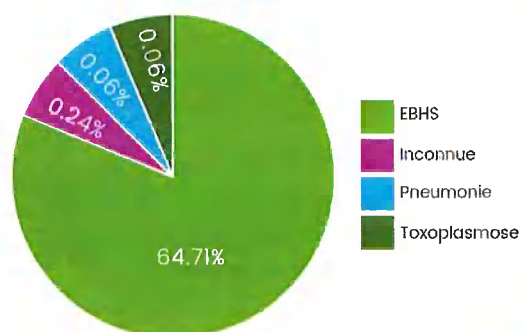
• 17 lièvres



• 5 renards



• 1 blaireau



Principales causes de mortalité des lièvres d'Europe pour la saison 2023 - 2024.

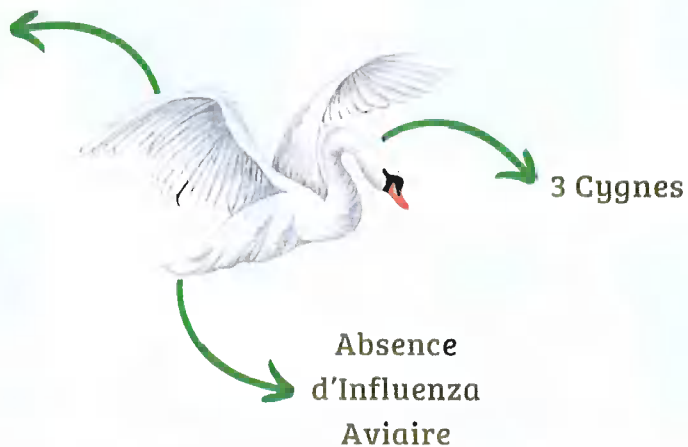


SANITAIRE

Influenza Aviaire

2023 - 2024

3 Collectes



SANITAIRE

2023 - 2024

Analyses des
langues de
sangliers.

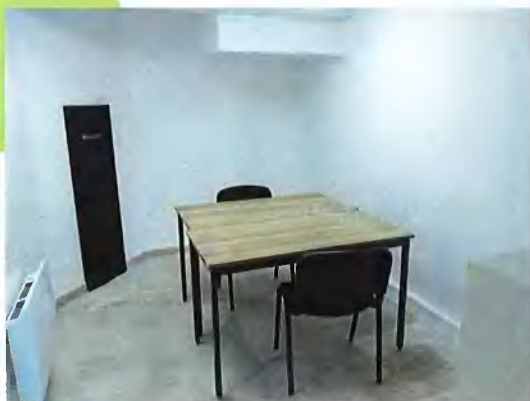
UG	Nombre de langues analysées	Nombre de territoire
UG 1	4	2
UG 2	7	3
UG 3	2	1
UG 4	60	15
UG 5	19	7
UG 6	11	7
UG 7	6	4
UG 8	12	4
UG 9	22	11
UG 10	40	10
UG 11	0	0
UG 12	4	1
TOTAL	187	65





PERMIS DE CHASSER

Nos nouveaux locaux pour les examens



PERMIS DE CHASSER

Nouveau parcours du permis de chasser



INSTALLATION AU NOUVEAU SIÈGE

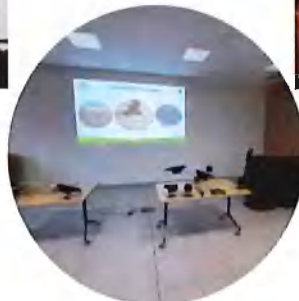
Depuis le 2 janvier 2025



FORMATION CORVIDES



58 participants.



Thématiques abordées :
Sécurité,
Législation,
Méthodes de tir.

J'AIME LA NATURE PROPRE

Franc succès pour l'édition 2025



- 150 000 personnes mobilisées dans tous les départements participants.
 - Dont 620 adultes et 228 enfants dans l'Ain.
- 17 000 m3 de déchets.
 - Dont 235.95 m3 dans l'Ain.
- 3 300 lieux de ramassage dans toute la France.
 - Dont 49 dans l'Ain.



J'AIME LA NATURE PROPRE

Franc succès pour l'édition 2025

Bohays-Meyriat-Rignat • Les chasseurs et le comité des fêtes unis pour la même cause



Les chasseurs et des habitants, Bohays-Meyriat-Rignat

La société de chasse et le comité des fêtes se sont alliés et ont participé à la manifestation organisée par la fédération des chasseurs de l'Ain pour nettoyer la nature. Des chasseurs et quelques habitants se sont réunis pour cette cause, c'est une belle réussite mais malheureusement nous constatons chaque année qu'il y a toujours autant de déchets aux bords des routes, c'est bien dommage, a commenté David Charnard, le président de la chasse de Bohays.

Courmangoux • Les chasseurs ont ramassé quatre tonnes de ferraille dans la nature

Ce samedi matin 15 mars, l'Acca (Association communale de chasse agréée) a participé à l'opération citoyenne de nettoyage J'aime la nature propre, organisée par la Fédération nationale de la chasse. Équipés de tracteurs et d'une grue forestière, cinq chasseurs ont sorti des bois au lieu-dit La Forêt, environ quatre tonnes de ferraille, dont trois véhicules, et une tonne de déchets industriels banals (DIB). Une action menée en partenariat avec la société BDS de Viriat qui procédera gratuitement à l'enlèvement. Les ferrailles ont été déposées dans les bennes prévues à cet effet.



Une carcasse de voiture et un cabanon sortis par les chasseurs. Photo ACCA



Le conseil municipal des enfants a participé à une chasse aux déchets



Le conseil municipal des enfants a participé à une chasse aux déchets.

Varambon • Dix-huit habitants réunis pour nettoyer la commune



Chasseurs et pêcheurs réunis pour collecter les déchets



RENSEIGNEZ VOS PRÉLÈVEMENTS DIRECTEMENT SUR LE TERRAIN



UTILISABLE POUR
TOUTES LES
ESPÈCES.

DONNÉES
ESSENTIELLES
POUR DÉFENDRE
NOTRE ACTIVITÉ.



ON RÉCUPÈRE VOS CARTOUCHES USAGÉES



VENEZ LES
DÉPOSER À LA
FÉDÉRATION.

NOUS LES
EXPÉDIONS POUR
LEUR RECYCLAGE.



LA FÉDÉRATION EST PRÉSENTE SUR TOUS LES RÉSEAUX SOCIAUX



Notre site Internet:
<https://fdc01.fr/>



Envoyez directement
un message au :
04.74.22.25.02
Et suivez nos
actualités sur notre
chaîne WhatsApp.

RETROUVEZ
NOUS SUR :



fdc_ain



@lefedere



Fédération
Départementale des
Chasseurs de l'Ain.



VOTRE FÉDÉRATION LANCE UNE OPÉRATION DE SAUVETAGE DE FAONS AVANT FAUCHE



- L'objectif est de sortir les faons des parcelles avant la fauche (2 heures maximum).
- Les opérations sont réalisées tôt le matin, une demi-heure avant le lever du soleil jusqu'à 9h.
- La détection et le sauvetage des faons sont souvent rapides et efficaces, la difficulté de cette opération est d'être présents au bon moment !
- Les demandes d'interventions sont nombreuses, si le chasseur est à l'origine d'une demande, c'est lui qui fera le relais entre l'exploitant et les télépilotes.



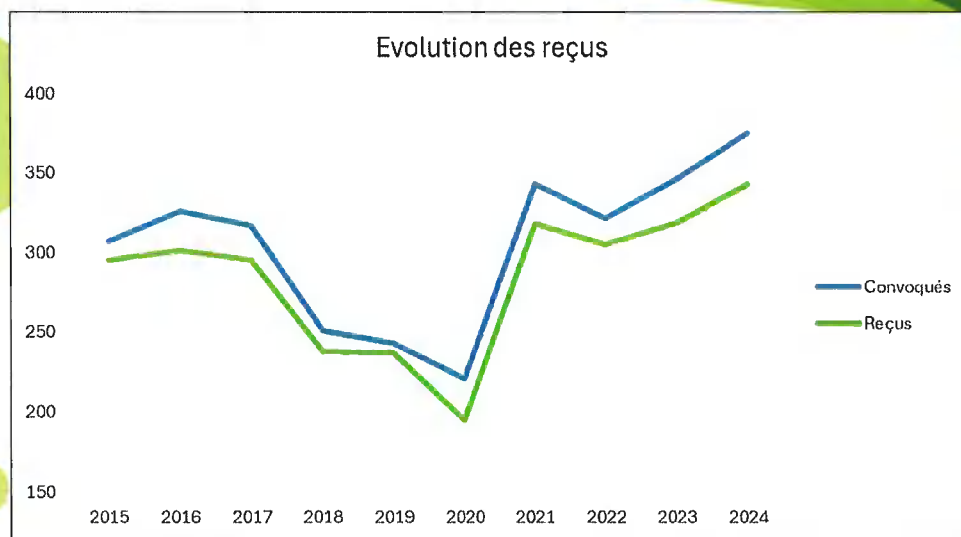


ÉDUCATION À LA NATURE

- Interventions dans les écoles :
 - Connaissance de la faune et de ses habitats,
 - Découverte des actions en faveur de la biodiversité,
 - J'aime la Nature Propre.
- Interventions dans le secondaire :
 - Prise en compte des logiques d'acteurs dans les actions de gestion des milieux naturels (Lycée agricole de Cibeins).
- Interventions grand public :
 - Découverte des Sites de la Fondation (Vernange, Chapeller).



PERMIS DE CHASSER



DÉCLARATION DES VIOLENCES FAITES AUX CHASSEURS

Sur la plateforme de la
FNC

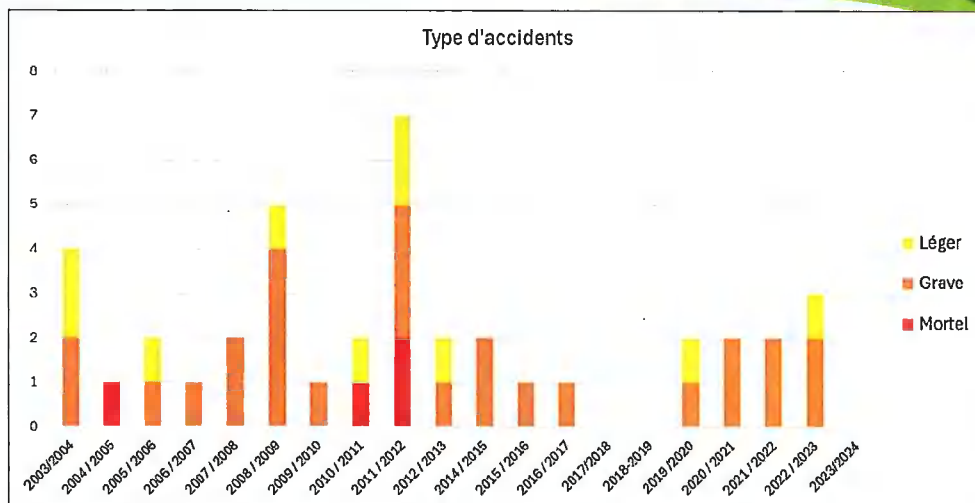


Fédération Nationale des Chasseurs

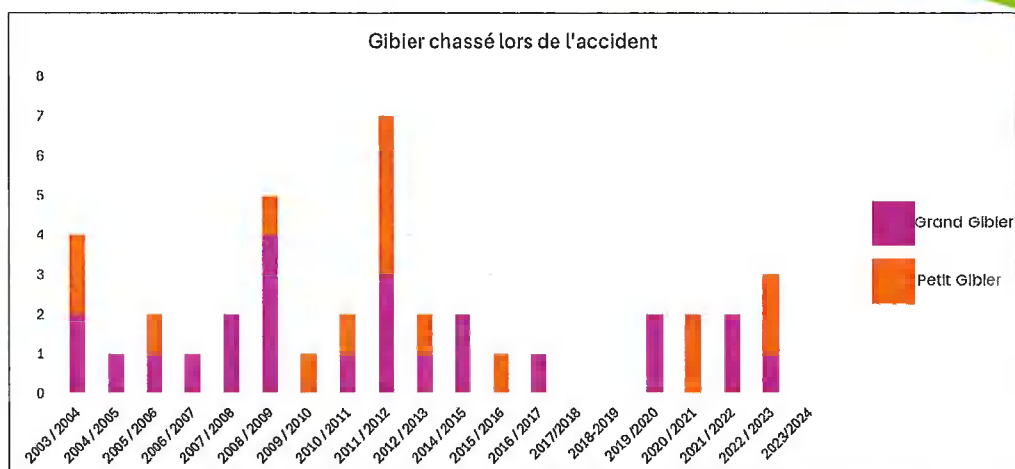
La FNC a l'objectif de faire de cette plateforme de signalements un réel baromètre des violences faites aux chasseurs dans l'exercice de leur loisir. Ce baromètre a pour vocation de combattre la banalisation de cette violence qui touche différentes typologies de population. Les chasseurs n'y font pas exception.



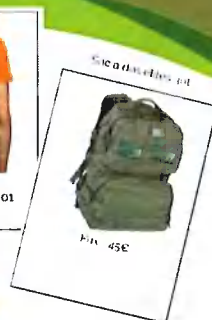
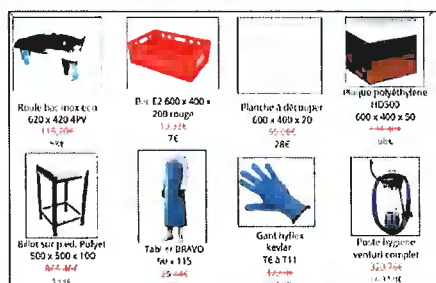
BILAN ACCIDENTS DE CHASSE dans l'Ain



BILAN ACCIDENTS DE CHASSE dans l'Ain



NOS CATALOGUES



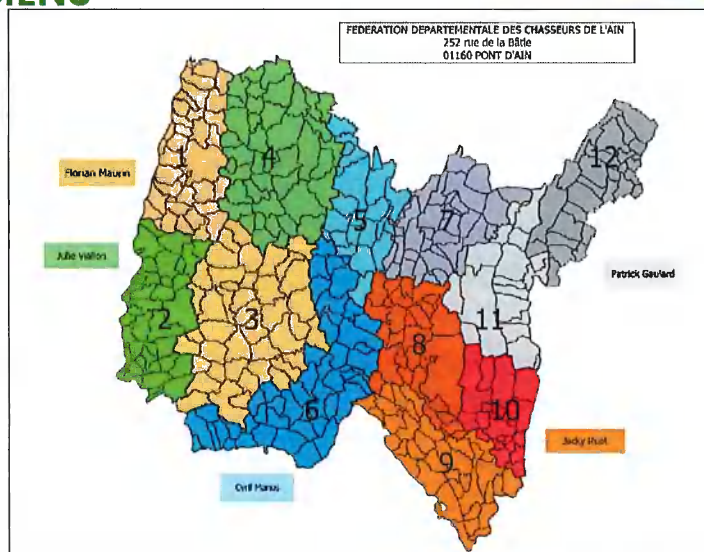
Vêtements Femme



Vêtements enfants



NOUVELLE RÉPARTITION DES TECHNICIENS



ANIMATIONS CRÉATIONS NIDS DE CANARDS



Venez
apprendre à
créer des nids
de canards,
puis à les
disposer dans
la nature.



Intervention du Président de la FDC01.

Le Président M. BENIER Gontran, profite de la fin du rapport d'activité pour réaliser une intervention où il remercie l'investissement quotidien de l'ensemble du personnel, ainsi que du conseil d'administration de la Fédération.

Il présente également les nouveaux arrivants, Océane SANTUCCI qui s'occupe de nombreux dossiers administratifs, mais également et surtout de la partie administrative du permis de chasser. Jonathan GROSBOS, technicien coordinateur en charge du grand gibier. Il précise également que nous avons deux services civiques et plusieurs stagiaires.

Il évoque « Le nombre croissant de candidatures est le signe de l'intérêt que notre activité revêt pour les jeunes et nous ne pouvons que nous en féliciter ! ».

Il signe le renouveau et la dynamique de la Fédération dont la prise de possession du nouveau siège en début d'année est le symbole. En effet, les locaux de Bourg-En-Bresse n'étaient plus adaptés à l'activité ainsi qu'à l'accueil des chasseurs. Le coût final représente un peu plus de 2 millions et demi d'euros, soit 300 000€ de terrain et 2 millions d'euros de construction, aménagements extérieurs et honoraires de suivi, puis 200 000€ pour l'informatique et le mobilier. Ce montant a été financé, par une part de fonds propres et le recours à un emprunt de 1 million d'euros sur 20 ans.

La Fédération a également obtenu une aide de 250 000€ de la Région, pour la construction et l'aménagement de la salle de formation pouvant accueillir jusqu'à 100 personnes, ainsi que l'équipement du laboratoire et sa chambre froide.

Le Département quant à lui, a accordé une aide de 50 000€. Enfin, le bâtiment de la rue du 4 septembre est sous compromis et la vente devrait intervenir d'ici la fin de l'année.

Il annonce qu'avec l'augmentation du nombre d'inscrits au permis de chasser, le parcours n'était plus adapté. De ce fait, il a été entièrement revu cet hiver, tout comme le local d'accueil des candidats. Ce qui doit permettre d'accueillir plus de candidats qu'auparavant, ce qui est essentiel à l'heure où se pose la question du renouvellement des effectifs.

Il ajoute que la Fédération a dû mener à bien un autre gros chantier, qui est celui du renouvellement du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC) pour la période 2024-2030.

Il souligne que le fil conducteur de la rédaction de ce nouveau Schéma a été la simplification. Le but était de ne garder que l'essentiel, il n'était pas question d'entériner des choses que la Fédération regretterait dans le futur, comme cela a pu se passer avec l'ouverture de la chevette.

Cependant, il souligne que l'objectif est la simplification, mais en aucun cas du laxisme.

En effet, même s'ils ont eu quelques échanges tendus avec les services de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), en aucun cas la Fédération n'a sacrifié quoi que soit au niveau de la sécurité.

M.BENIER en profite pour faire une parenthèse et apporter son soutien ainsi que celui de la Fédération pour l'OFB, qui pour nous est un acteur majeur.

L'idée est simplement d'éviter les superpositions de règles déjà nombreuses.

Le Président, relate que le 12 mars 2025, le Conseil d'Etat a tranché et a jugé que la sécurité à la chasse était déjà suffisamment encadrée. Toutefois, la Fédération se doit de rester absolument irréprochable.

Il en profite pour rappeler les éléments de bases de sécurité à la chasse.

Il clôture ce sujet en remerciant les services de l'Etat et plus particulièrement le Service Protection et Gestion de l'Environnement de la Direction Départementale des Territoires (DDT), avec qui la Fédération a pu librement échanger et qui a parfaitement rempli son rôle de concertation et de conciliation.

M. le Président se lance sur le sujet des dégâts de grand gibier.

Il débute ses propos en évoquant la problématique des dégâts forestiers. En effet, alors que la Fédération était plutôt épargnée jusqu'à maintenant, il y a une pression grandissante de la part des représentants de la forêt publique comme privée.

La crise sanitaire causée par les scolytes va entraîner une diminution du revenu tant des communes que des propriétaires forestiers privés et va bouleverser le paysage du département.

Ce changement aura deux conséquences :

- En premier lieu, le remplacement d'arbres matures par de jeunes plants, dont la sensibilité à la dent du gibier est plus importante.
- En second lieu, le remplacement des essences historiques par de nouvelles plus résistantes au changement climatique et autres crises sanitaires, sans pour autant connaître leur sensibilité au gibier.

Il précise que les chasseurs ne sont pas responsables : ni de la crise sanitaire, ni du réchauffement climatique, ni de la gestion forestière mise en œuvre depuis des décennies, et la seule augmentation des plans de chasse n'est pas la solution.

Même si l'avis donné par les forestiers sur le SDGC est plus que discutable, le Président continue de penser que nous resterons partenaires.

Il est temps pour le Président d'entamer le sujet qui fâche : les dégâts agricoles.

Lors du congrès de la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC), le Président Willy SCHREAN, s'est clairement exprimé sur le sujet : il n'est pas normal que ce soit aux Fédérations et uniquement aux Fédérations de payer.

M. BENIER se demande comment l'Etat, à la suite de l'accord tripartite de 2023 signé avec les chasseurs et les agriculteurs, peut nous informer par un courrier reçu le vendredi, avec obligation de réponse avant le mardi suivant, de l'amputation d'une

partie de la somme prévue dans le plan d'accompagnement pour la réduction dégâts de gibier de 5 Millions d'euros en 2024 et de 5 Millions d'euros en 2025.

Pour le département de l'Ain, cela représente 48 000 € soit une diminution de 20% par rapport à ce qui était prévu initialement.

Il annonce que c'est plus que limite et c'est pourquoi il a voté à l'unanimité, avec les autres Présidents de Fédérations, une motion sur le dossier dégâts de gibier précisant que, par suite de ce non-respect de cet engagement, nous ne paierons plus les « petits dossiers » pour la saison 2025 – 2026, qui représentent tout de même plus de 15 000 € l'an dernier dans le département de l'Ain, et remettrions tout simplement en cause l'accord si la somme devait être réduite à nouveau.

Aujourd'hui la loi est claire : c'est aux Fédérations de payer, qu'on le veuille ou non.

Le seul pouvoir en tant que Fédération est d'essayer de trouver un système le moins injuste possible. C'est donc aux chasseurs de choisir entre la solution la plus solidaire ou la moins solidaires.

Dans plus très longtemps les dégâts seront un problème pour tout le monde.

De plus, il nous faut comprendre que le but n'est pas de comparer ce qu'on prélève par rapport aux années précédentes mais de regarder ce qu'il reste sur le terrain.

Le Président fait un rappel sur le fait que la Peste Porcine Africaine soit aux frontières du pays et que le maintien de concentrations d'animaux telle que la Fédération en a la connaissance dans certains secteurs, serait catastrophique pour sa propagation et serait préjudiciable dans sa lutte en nous empêchant de la contenir géographiquement.

Pour conclure M. BENIER nous informe que la Fédération bénéficie de relations constructives avec les représentants des instances agricoles départementales, car nous savons à quel point nos destins sont liés et nos valeurs son communes.

Le monde agricole n'est pas dupe, en effet, seuls les chasseurs ont la capacité à déroulé des kilomètres de fils, planter des milliers piquets pour protéger les cultures et de prélever près de 8 000 sangliers tout en payant pour le faire.

C'est pourquoi il faut continuer de travailler en bonne intelligence car les chasseurs restent les seuls à aborder les problèmes avec bon sens sur les territoires ruraux.

Ensemble, en restant pragmatiques, ils peuvent faire face aux défis ruraux.

A l'initiative de la Chambre d'Agriculture, une cellule professionnelle « loup » a été mise en place et la FDC y participe activement. Le Président confirme que le loup est bien présent dans le département et qu'il entraîne des conséquences importantes sur la faune sauvage tant en termes de quantité que de dispersion. Il donne l'exemple du secteur de Divonne et Vesancy, où plus de 400 cerfs étaient comptés, aujourd'hui il n'a été vu qu'une petite dizaine de cerfs lors des 4 sorties réalisées le mois dernier.

D'après les dires de personnes « scientifiquement qualifiée », le Président aurait une vision trop anthropique du problème. En effet à les écouter le seul « truc » en trop dans le système c'est l'homme. Aujourd'hui il faut savoir que la FDC siège dans des commissions pour défendre la chasse, face à des personnes ayant ce type de raisonnement. Ils palabrent pendant des heures, pour mettre en œuvre des mesures non létales afin d'éviter des dégâts de blaireaux. Pour eux, de simples clôtures électriques suffisent à protéger les cultures contre le blaireau, oubliant sans doute qu'il sait creuser, ou qu'il suffit de le délocaliser...

Cependant, quand la question de « qui paye ? », « qui va passer la débroussailleuse sous les clôtures de 15cm du sol ? », « est-ce que le blaireau ne fera plus de dégâts une fois délocalisé ? » se posent, il y a rarement des réponses.

La solution proposée par la Fédération est peut-être plus radicale, mais elle est bien plus pragmatique, de bon sens et efficace.

Le Président souligne que la Fédération s'occupe de la Nature et de la transmission aux enfants bien avant que ce sujet soit à la mode et bien avant qu'ils en fassent un commerce. Ils semblent avoir oublié qu'en matière d'environnement l'humilité est une valeur essentielle, comptez donc sur la Fédération pour leur rappeler.

M. BENIER est satisfait de voir que la Fédération, malgré tout, arrive à (ré) investir de plus en plus de sujets, que les chantiers agribiodiversité, où est implantés des mares, des ilots arbustifs des haies et d'autres aménagements favorables au petit gibier et à l'ensemble de la biodiversité ont lieux.

C'est donc naturellement que la Fédération partage ses connaissances du terrain et des espèces, notamment dans les écoles qui apprécient grandement ses interventions.

Le Président assume le fait que sur la levée de fonds, la Fédération est particulièrement mauvaise, contrairement à ses opposants qui ont fait de la disparation des chasseurs un véritable fonds de commerce.

En ce qui concerne la Fédération, le Président affirme la chance qu'il a, d'avoir des partenaires qui soutiennent financièrement comme le Département, la Région, ou encore l'OFB et la FNC dans le cadre de l'écocontribution.

Le Président Gontran BENIER, conclut son discours sur les termes suivants : « Que ceux qui veulent plus que tout notre disparition ne se réjouissent pas trop vite : nous faisons partie des éternels optimistes qui agissent plutôt que d'attendre qu'un prétendu sachant viennent nous expliquer ce que nous avons à faire. Tandis que l'avenir nous dira si j'avais raison, je demeure convaincu que le camp des antis tout dont le but est de dicter leurs tristes modes de vies aux autres ne nous survive pas.

Dans une société aseptisée, où la mort est cachée, où l'on nous somme sans cesse de consommer toujours plus car le bonheur serait d'avoir et non pas d'être, quelques copains qui se réunissent le weekend dans la nature, loin des grandes surfaces et des écrans et qui savent encore vivre, tuer, dépecer et partager des moments de convivialité ça dérange.

Leur politique de grignotage est perpétuelle, ils ne nous laisseront jamais tranquille.
Il est absolument hors de question de leur laisser un pouce de terrain, quoi qu'ils
fassent nous devons être sur leur chemin !

Merci à tous !

Et vive la chasse ! ».



PRÉSENTATION DES COMPTES

M. CLAIR

**Expert Comptable -
RYDGE CONSEIL**



**CR
ANALYTIQUE
COMPTE
GÉNÉRAL**

	du 01/07/23 au 30/06/24
Autres intérêts et produits assimilés	575 830 €
TOTAL III	575 830 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES (IV)	23 168 €
2.RESULTAT FINANCIER (III-IV)	552 662 €
3.RESULTAT COURANT avant Impôts (I+II+III+IV)	724 022 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Sur opération de gestion	2 406 €
Sur opération en capital	131 154 €
Reprises provisions, dép. et transfert de charges	
TOTAL V	133 560 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Sur opération de gestion	41 568 €
TOTAL VI	41 568 €
4.RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	91 992 €
Impôts sur les bénéfices (VII)	136 559 €
Total des produits (I+II+V)	2 411 779 €
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 732 324 €
EXCEDENT OU DEFICIT	679 455 €



**CR
ANALYTIQUE
COMPTE
GÉNÉRAL**

PRODUITS D'EXPLOITATION	du 01/07/23 au 30/06/24
Cotisations	981 469 €
Ventes de biens et de services	89 608 €
<i>Ventes de biens</i>	<i>21 571 €</i>
<i>Ventes de prestations services</i>	<i>68 037 €</i>
Produits de tiers financeurs	264 998 €
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>	<i>264 998 €</i>
Repr./ Amort. Dépréc. Prov. Et transfert de charges	51 619 €
<i>Autres produits + fonds dédiés</i>	<i>314 695 €</i>
TOTAL I	1 702 389 €
CHARGES FINANCIERES	
Achats de marchandises	20 912 €
Autres achats et charges externes	599 744 €
Aides financières	91 855 €
Impôts, taxes et versements assimilés	45 948 €
Salaires et traitements	385 081 €
Charges sociales	180 663 €
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	91 742 €
Reports en fonds dédiés	106 213 €
Autres charges	8 871 €
TOTAL II	1 531 029 €
1.RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	171 360 €



**CR
ANALYTIQUE
ECO
CONTRIBUTION**

Eco-contribution	du 01/07/23 au 30/06/24
PRODUITS D'EXPLOITATION	
Produits tiers financeurs	113 204 €
Concours publics et subventions d'exploitation	113 204 €
Autres produits + utilisation fonds dédiés	84 638 €
TOTAL I	197 842 €
CHARGES D'EXPLOITATION	
Autres achats et charges externes	36 474 €
Impôts, taxes et versements assimilés	3 467 €
Salaires et traitements	28 568 €
Charges sociales	13 712 €
Autres charges et report en fonds dédiés	115 621 €
TOTAL II	197 842 €
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	- €
3. RESULTAT COURANT avant Impôts (I+II+III-IV)	- €
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL	- €
Total des produits (I+III+V)	197 842 €
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	197 842 €
EXCEDENT OU DEFICIT	- €



**CR
ANALYTIQUE
COMPTE
DÉGÂTS**

Dégâts	du 01/07/23 au 30/06/24
PRODUITS D'EXPLOITATION	
Cotisations	150 271 €
Ventes de biens et de services	466 823 €
Ventes de biens	16 146 €
Ventes de prestations services	450 677 €
Produits de tiers financeurs	294 653 €
Repr./ Amort, Dépréc., Prov et Transfert de charges	3 009 €
TOTAL I	914 758 €
CHARGES D'EXPLOITATION	
Achats de marchandises	815 238 €
Dont indemnisation dégâts	793 803 €
Autres achats et charges externes	73 682 €
Impôts, taxes et versements assimilés	4 230 €
Salaires et traitements	68 256 €
Charges sociales	32 383 €
Dotations aux provisions	- €
TOTAL II	993 789 €
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	- 79 033 €
3. RESULTAT COURANT avant Impôts (I+II+III-IV)	- 79 033 €
Total des produits (I+III+V)	914 758 €
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	993 789 €
EXCEDENT OU DEFICIT	- 79 033 €



CR CONSOLIDÉ

	du 01/07/23 au 30/06/24 12 mois	du 01/07/22 au 30/06/23 12 mois	Simple : Validation en valeur
Autres intérêts et produits assimilés	575 830 €	4 301 €	571 529 €
TOTAL III	575 830 €	4 301 €	571 529 €
CHARGES FINANCIERES (IV)	23 168 €	- €	23 168 €
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	552 662 €	4 301 €	548 361 €
3. RESULTAT COURANT avant Impôts (I+II+III+IV)	644 989 €	-	722 709 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion	2 406 €	381 €	2 025 €
Sur opérations en capital	131 154 €	115 916 €	15 238 €
TOTAL V	133 560 €	116 297 €	17 263 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion	41 568 €	13 197 €	45 634 €
TOTAL IV	41 568 €	13 197 €	28 371 €
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	91 992 €	103 100 €	-
Impôts sur les bénéfices (VIII)	136 558 €	995 €	135 564 €
Total des produits (I+II+V)	3 524 378 €	2 738 508 €	785 870 €
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	2 923 956 €	2 714 123 €	209 833 €
EXCEDENT OU DEFICIT	600 422 €	24 385 €	576 037 €
PERSONNEL BENEVOLE	32 695 €	36 311 €	- €



CR CONSOLIDÉ

	du 01/07/23 au 30/06/24 12 mois	du 01/07/22 au 30/06/23 12 mois	Simple : Validation en valeur
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations	1 131 741 €	1 218 777 €	87 036 €
Ventes de biens et de services	556 432 €	390 766 €	165 666 €
Ventes de biens	37 718 €	32 396 €	5 322 €
Ventes de prestations services	518 714 €	358 370 €	160 344 €
Produits de tiers financeurs	672 855 €	571 762 €	101 093 €
Repr. / Amort, Dépréc, Prov et Transfert de charges	54 627 €	69 167 €	14 540 €
Utilisation des fonds dédiés	155 302 €	122 878 €	32 426 €
Autres produits	244 031 €	244 562 €	531 €
TOTAL I	2 814 988 €	2 617 910 €	197 078 €
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises	836 150 €	848 968 €	12 848 €
Autres achats et charges externes	709 599 €	761 731 €	52 165 €
Aides financières	91 855 €	103 503 €	11 648 €
Impôts, taxes et versements assimilés	53 645 €	48 342 €	5 303 €
Salaires et traitements	481 906 €	437 509 €	44 397 €
Charges sociales	226 769 €	188 536 €	38 233 €
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	92 901 €	87 364 €	5 537 €
Dotations aux provisions	- €	3 215 €	3 215 €
Report en fonds dédiés	161 129 €	138 289 €	22 840 €
Autres charges	68 750 €	82 444 €	13 694 €
TOTAL II	2 722 661 €	2 699 931 €	22 730 €
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	92 327 €	-	174 348 €



BILAN ACTIF

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/24	Net au 30/06/23
ACTIF IMMOBILISE				
Autres immob. Incorporelles / Avances et acomptes	66 303 €	61 327 €	4 976 €	8 683 €
Terrains	1 060 493 €	124 540 €	935 945 €	627 423 €
Constructions	1 638 048 €	1 508 310 €	130 638 €	141 796 €
Installations techniques, matériel et outillage	301 102 €	162 069 €	139 033 €	49 117 €
Autres Immobilisations corporelles	426 047 €	362 777 €	73 270 €	40 067 €
Prêts	12 000 €	- €	12 000 €	10 000 €
Avances et acomptes	1 031 156 €	- €	1 031 156 €	113 419 €
TOTAL I	4 536 049 €	2 209 051 €	2 326 998 €	1 007 505 €
ACTIF CIRCULANT				
Stocks de marchandises	6 385 €	- €	6 385 €	- €
Usagers et comptes rattachés	4 064 €	- €	4 064 €	128 251 €
Avances et acomptes fournisseurs	24 164 €	- €	24 164 €	- €
Autres créances	858 491 €	- €	858 491 €	567 439 €
Valeurs mobilières de placement	813 367 €	- €	813 367 €	1 995 510 €
Disponibilités	2 792 781 €	- €	2 792 781 €	898 495 €
Charges constatées d'avance	59 850 €	- €	59 850 €	44 241 €
TOTAL II	4 559 092 €	- €	4 559 092 €	3 633 937 €
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	9 095 141 €	2 209 051 €	6 886 090 €	4 641 442 €



BILAN PASSIF

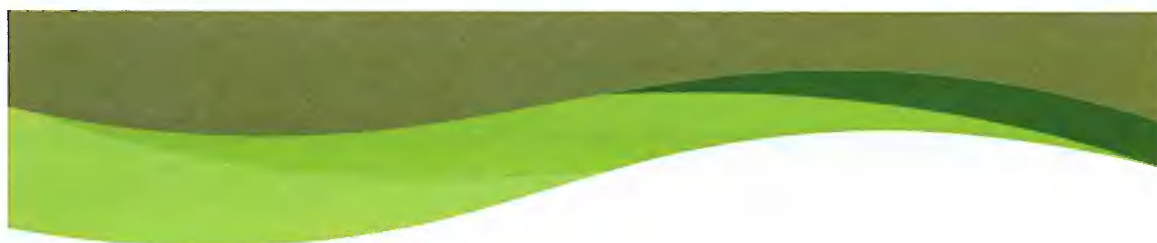
	Net au 30/06/24	Net au 30/06/23
FONDS PROPRES		
Réserves	3 531 122 €	3 506 738 €
Réserves pour projet de l'entité	3 531 122 €	3 506 738 €
Report à nouveau	- €	- €
Excédent ou déficit de l'exercice	600 422 €	24 385 €
Situation nette (sous-total)	4 131 544 €	3 531 122 €
Subvention d'investissement	462 536 €	137 417 €
TOTAL I	4 594 080 €	3 668 539 €
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds dédiés	194 153 €	188 326 €
TOTAL II	194 153 €	188 326 €
PROVISIONS		
Provisions pour risques	206 €	3 215 €
TOTAL III	206 €	3 215 €
DETTES		
Emprunts et dettes d'établissements de crédit	1 013 108 €	- €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	55 773 €	130 288 €
Dettes fiscales et sociales	257 769 €	115 667 €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	181 828 €	6 600 €
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	7 384 €	- €
Autres dettes	564 228 €	517 638 €
Produits constatés d'avance	17 560 €	10 969 €
TOTAL IV	2 097 650 €	781 362 €
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	6 886 089 €	4 641 442 €



Intervention de M. ALBRIEUX, commissaire aux Comptes du cabinet
INKIPO.

En exécution de la mission qui lui a été confiée par l'Assemblée Générale, il a effectué l'audit des comptes annuels de la FDC01 relatif à l'exercice clos le 30 juin 2024 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Il certifie que les grands comptes annuels sont, au regard des règles et des principes comptables français, réguliers, sincères et donnent une vision fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de la FDC01 à la fin de cet exercice.



**PRESENTATION COTISATIONS
EXERCICE 2025 – 2026**

Carole TESTE-TANZILLI
Trésorière



BUDGET CONSOLIDÉ

BUDGET CONSOLIDÉ	
	Budget 2025-2026
PRODUITS	
Cotisations	1 646 200 €
Ventes de biens et Prestations de services	553 150 €
Subventions	560 197 €
Autres produits	224 650 €
TOTAL PRODUITS	2 984 197 €
CHARGES	
Achats de marchandises	1 169 097,00 €
Autres achats et charges externes	755 500 €
Aides financières	83 900 €
Impôts taxes et versements assimilés	60 100 €
Salaires et traitements	503 600 €
Charges sociales	204 400 €
Dotations aux amortissements et provisions	265 600 €
Autres charges	42 000 €
TOTAL CHARGES	2 984 197 €
RESULTAT	- €



TARIFS VALIDATION DE PERMIS

saison 2025-2026

Validations Départementales	2024-2025			2025-2026		
	Annuelle	9 jours	3 jours	Annuelle	9 jours	3 jours
Part FDC01	103,09 €	51,55 €	25,78 €	104,95 €	52,48 €	26,24 €
Frais de Dossier FDC01	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €
Redevance cynégétique	49,07 €	34,18 €	24,26 €	49,95 €	34,80 €	24,70 €
Droits de timbre	9,00 €	9,00 €	9,00 €	9,00 €	9,00 €	9,00 €
TOTAL	166,16 €	99,73 €	64,04 €	168,90 €	101,28 €	64,94 €

Pour la saison 2025-2026,
l'assurance responsabilité civile
chasseur est de 22 €.

Validations Nationales	2024-2025			2025-2026		
	Annuelle	9 jours	3 jours	Annuelle	9 jours	3 jours
Part FDC01	103,09 €	51,55 €	25,78 €	104,95 €	52,48 €	26,24 €
Frais de Dossier FDC01	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €
Redevance cynégétique	49,07 €	34,18 €	24,26 €	49,95 €	34,80 €	24,70 €
Droits de timbre	9,00 €	9,00 €	9,00 €	9,00 €	9,00 €	9,00 €
Part FNC	55,89 €	27,95 €	13,97 €	56,90 €	28,45 €	14,22 €
TOTAL	222,05 €	127,88 €	78,01 €	225,80 €	129,73 €	79,16 €



CONTRIBUTION DÉGÂTS

saison 2025-2026

• Option 1: PLUS solidaire

• X à 25%	CLASSE MAJORATION	MAJORATION
	CLASSE 1 : 0€	- €
• Y classe	CLASSE 2 : >0 et <500€	0,05 €
	CLASSE 3 : >= 500€ et < 1 500€	0,10 €
	CLASSE 4 : >= 1 500€ et <5 000€	0,20 €
	CLASSE 5 : >= 5 000€	0,40 €

z : Contribution appelée – recettes X et Y
surface chassable de l'UG

• Option 2: MOINS solidaire

• X à 35%	CLASSE MAJORATION	MAJORATION
	CLASSE 1 : 0€	- €
• Y classe	CLASSE 2 : >0 et <500€	0,05 €
	CLASSE 3 : >=500€ et <1 500€	0,15 €
	CLASSE 4 : >=1 500 et < 5 000€	0,30 €
	CLASSE 5 : >= 5 000€	0,60 €

z : Contribution appelée – recettes X et Y
surface chassable de l'UG



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 3

Obligations éthiques des administrateurs

16. L'administrateur a un rôle de représentation des intérêts **des chasseurs titulaires d'un permis de chasser validé dans l'Ain et des** adhérents territoriaux de l'unité de gestion **secteur** dont il est le représentant. Il est le relais des décisions et des orientations politiques de la fédération départementale au sein de son **unité de gestion secteur**.

Article 8

Souscription de contrats ~~de services~~ auprès de la fédération départementale des chasseurs

44. Toute personne physique non titulaire du permis de chasser peut solliciter un **contrat spécifique** ~~de service~~ à la fédération afin de bénéficier de services de formation, d'information et participer aux sorties naturalistes ou liées à l'éducation à la nature. Le conseil d'administration fixe les tarifs de ce type d'adhésion et peut disposer d'un droit de veto en cas de demande d'adhésion d'une personne dont la morale, les convictions philosophiques ou la sensibilité seraient contraires aux valeurs et aux pratiques cynégétiques.

50. Quelle que soit la nature de l'aide apportée, celle-ci ne pourra excéder un montant de **5 000** ~~xxx~~ € par année sociale et correspondant à un taux de plus de 50% du montant sollicité.

Article 10

Dissolution

En cas de dissolution, l'actif est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901. »



PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et les rapports du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2024 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports:

- Un compte de résultat consolidé qui fait apparaître 2 814 988€ de produits d'exploitation et 2 722 661€ de charges d'exploitation.
- Au final, après le résultat financier, le résultat exceptionnel et les fonds dédiés, l'excédent s'établit à 600 422€.
- Un bilan consolidé qui s'équilibre à 6 886 089€.



Vote : Pour ? Contre ? Abstention?

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2023-2024.



Vote : Pour ? Contre ? Abstention?

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du
Conseil d'Administration, décide d'affecter
l'excédent de l'exercice clos le 30 juin 2024 soit
600 422€ aux comptes de réserves.



Vote : Pour ? Contre ? Abstention?

QUATRIÈME RÉOLUTION

Après avoir pris connaissance du rapport
spécial du commissaire aux comptes,
l'Assemblée Générale valide ce rapport et
l'absence de conventions mentionnées.



Vote : Pour ? Contre ? Abstention?

CINQUIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes.

L'Assemblée Générale prend acte de l'arrivée à terme du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes titulaire INKIPIO SAS pour une durée de 6 exercices qui viendra à terme lors de la clôture de l'exercice appelé sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2030.

Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Je vous remercie.

Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes suppléant.

L'Assemblée Générale prend acte de l'arrivée à terme du mandat du Commissaire aux Comptes suppléant.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes suppléant INKIPIO AUDIT pour une durée de 6 exercices qui viendra à terme lors de la clôture de l'exercice appelé sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2030.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.



SIXIÈME RÉOLUTION

Pour la saison 2025-2026, l'Assemblée Générale fixe le montant des cotisations fédérales pour les validations départementales (afin de suivre l'évolution de l'inflation) :

- Annuel : 104.95€
- Temporaire 9 jours: 52.48€
- Temporaire 3 jours: 26.24€



Vote : Pour ? Contre ? Abstention?

SEPTIÈME RÉOLUTION

Pour la saison 2025-2026, l'Assemblée Générale fixe le montant des cotisations fédérales pour les chasseurs validant pour la première fois un permis départemental :

- Annuel : 30.00€
- Temporaire 9 jours: 25.78€
- Temporaire 3 jours: 12.89€



Vote : Pour ? Contre ? Abstention?

HUITIÈME RÉOLUTION

Pour la saison 2025-2026, l'Assemblée Générale fixe le montant de la cotisation fédérale pour les adhérents territoriaux (afin de suivre l'évolution de l'inflation) à :

- Adhésion territoriale : 126 €



Vote : Pour ? Contre ? Abstention?



NEUVIÈME RÉOLUTION

Pour la saison 2025-2026, l'Assemblée Générale fixe le prix des bracelets à savoir :

- Sanglier : 36€
- Chevreuil, Chamois, Daim : 30€
- Cerf autres que MA : 100€
- Cerf mâle (MA) : 150€



Vote : Pour ? Contre ? Abstention?



DIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après en avoir pris connaissance, approuve le Budget présenté pour l'exercice 2025-2026.



Vote : Pour ? Contre ? Abstention?

ONZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des deux propositions de calcul de la taxe territoriale, approuve le calcul de la taxe territoriale 2025 - 2026 selon :

• Option 1: PLUS solidaire

• X à 25%

CLASSE MAJORATION	MAJORATION
CLASSE 1 : 0€	- €
CLASSE 2 : >0 et <500€	0,05 €
CLASSE 3 : >= 500€ et < 1 500€	0,10 €
CLASSE 4 : >= 1 500€ et < 5 000€	0,20 €
CLASSE 5 : >= 5 000€	0,40 €

• Y classe

z : Contribution appelée - recettes X et Y
surface chassable de l'UG

• Option 2: MOINS solidaire

• X à 35%

CLASSE MAJORATION	MAJORATION
CLASSE 1 : 0€	- €
CLASSE 2 : >0 et <500€	0,05 €
CLASSE 3 : >=500€ et <1 500€	0,15 €
CLASSE 4 : >=1 500 et < 5 000€	0,30 €
CLASSE 5 : >= 5 000€	0,60 €

• Y classe

z : Contribution appelée - recettes X et Y
surface chassable de l'UG



Vote : Option 1 ? Option 2 ? Abstention?

DOUZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale après en avoir pris connaissance, approuve la modification des Articles 3 et 8 du Règlement Intérieur présenté pour la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ain.

Article 3

Obligations éthiques des administrateurs

16. L'administrateur a un rôle de représentation des intérêts des chasseurs titulaires d'un permis de chasser validé dans l'Ain et des adhérents territoriaux de l'unité de gestion ~~secteur~~ dont il est le représentant. Il est le relais des décisions et des orientations politiques de la fédération départementale au sein de son ~~unité de gestion secteur~~.

Article 8

Souscription de contrats ~~de services~~ auprès de la fédération départementale des chasseurs

44. Toute personne physique non titulaire du permis de chasser peut solliciter un ~~contrat spécifique de service~~ [...].

50. Quelle que soit la nature de l'aide apportée, celle-ci ne pourra excéder un montant de 5 000 ~~xxx~~ € par année sociale et correspondant à un taux de plus de 50% du montant sollicité.



Vote : Pour ? Contre ? Abstention?

TREIZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale après en avoir pris connaissance,
approuve la création d'un Article 10 du Règlement
Intérieur présenté pour la Fédération Départementale des
Chasseurs de l'Ain.

Article 10 Dissolution

En cas de dissolution, l'actif est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1er
juillet 1901 et au décret du 16 août 1901. »



Vote : Pour ? Contre ? Abstention?

RESULTATS DES VOTES DES RESOLUTIONS :

		POUR		CONTRE		ABSTENTION	
		NB VOIX	%	NB VOIX	%	NB VOIX	%
RESOLUTION 1	APPROBATION DES COMPTES	4031	98,41%	0	0,00%	65	1,59%
RESOLUTION 2	QUITUS ADMINISTRATEURS	3963	96,75%	109	2,66%	24	0,59%
RESOLUTION 3	AFFECTATION EXCEDENT 2023/2024	3830	93,51%	190	4,64%	76	1,86%
RESOLUTION 4	RAPPORT COMMISSAIRE AU COMPTE	3977	97,09%	0	0,00%	119	2,91%
RESOLUTION 5	RENOUVELLEMENT MANDAT COMMISSAIRE AU COMPTE	4071	99,39%	0	0,00%	25	0,61%
RESOLUTION 6	COTISATION FEDERALE - Annuel: 104.95€ ; T9J 52.48€ ; T3J : 26.24€	3790	92,53%	156	3,81%	150	3,66%
RESOLUTION 7	COTISATION FEDERALE NOUVEAU CHASSEUR - Annuel : 30€ ; T9J : 25,78€ ; T3J : 12.89€	3885	94,85%	32	0,78%	179	4,37%
RESOLUTION 8	COTISATION ADHERENTS TERRITORIAUX : 126€	3631	88,67%	252	6,15%	212	5,18%
RESOLUTION 9	Prix des Bracelets: Sanglier:36€ ; Chevreuil Chamois Daim : 30€ ; Cerf autres que mâles : 100€ ; Cerf mâle : 150€	3764	91,89%	220	5,37%	112	2,73%
RESOLUTION 10	BUDGET 2025/2026	4037	98,56%	0	0,00%	59	1,44%
RESOLUTION 11	Option1:Solidaire - Option2:Moins Solidaire	Option 1		Option 2		Abstention	
		2575	62,87%	1482	36,18%	39	0,95%
RESOLUTION 12	MODIFICATION REGELEMENT INTERIEUR Article 3 (secteur) et Article 8 (de service)	3897	95,14%	0	0,00%	199	4,86%
RESOLUTION 13	CREATION DE L'ARTICLE 10	3794	92,63%	0	0,00%	302	7,37%



INTERVENTION DES INVITÉS



Intervention de M. ROYER Jean, Chef du service protection et gestion de l'environnement de la DDT 01.

Il rappelle que la DDT entretient des échanges quasi-quotidiens avec la FDC01 sur des sujets courants, mais également pour traiter des nombreux chantiers structurants qui gravitent autour du monde de la chasse.

Il en profite pour saluer son collègue Sylvain GAGLIARDI, chef de l'unité « nature », présent dans la salle, qui est le principal interlocuteur de la FDC01 mais également de nombreux agriculteurs qui subissent des dégâts de gibier.

M. ROYER fait un rappel sur les mesures prises l'année dernière. En 2024, des mesures clés issues des accords nationaux de mars 2023 ont été mises en œuvre, notamment la chasse du sanglier du 1er avril au 31 mai pour protéger les semis, et l'autorisation d'utiliser la chevrotine lors des battues collectives, bien que cette dernière ne soit pas encore autorisée dans tous les départements.

La réduction de l'aide financière sur 3 ans pour la réforme du système d'indemnisation des dégâts de gibier résulte d'un arbitrage national, lié à un contexte budgétaire contraint à la fin 2024, sur lequel la préfète n'a pas eu de contrôle.

Il tient à préciser qu'en novembre dernier, la FDC et les services de l'Etat dans l'Ain ont été en mesure de signer la convention et de mettre en paiement dans un délai record.

Ensuite, il annonce que le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2024-2030 a été élaboré grâce à une collaboration réactive, notamment via la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS) pilotée par la DDT, et a été approuvé en juin par la préfète.

Ce dernier introduit des évolutions clés, notamment en définissant les conditions pour recourir aux opérations d'agrainage dissuasives, afin de distinguer cette pratique du nourrissage. Il s'inscrit dans les objectifs nationaux 2023 visant à réduire de 20 à 30 % les surfaces endommagées sur les cultures agricoles en trois ans.

La CDCFS permet à ses membres de s'exprimer et de proposer, conformément à la charte signée en janvier 2025. Récemment, elle a étudié la demande de la FDC d'autoriser l'usage de la carabine 22 Long Rifle par les chasseurs pour lutter contre le ragondin, espèce exotique envahissante. La DDT est en train d'élaborer un projet d'arrêté préfectoral autorisant l'usage de cette carabine pour la régulation sous conditions, du ragondin et du rat musqué.

Il se doit de faire également un discours sur le sujet du loup.

Cette espèce est désormais bien présente dans le département, avec une meute installée dans la haute chaîne du Jura, baptisée « Haute Valserine », et des observations ponctuelles de spécimens parcourant le territoire Aindinois.

Les services de l'État dans l'Ain mettent en œuvre concrètement le nouveau Plan National d'Actions sur le loup, officialisé en février 2024. La DDT, en collaboration avec la nouvelle sous-préfète de Nantua, référente départementale « loup-lynx », suit également les propositions de la cellule professionnelle « loup » créée par la chambre d'agriculture, avec la participation de la FDC.

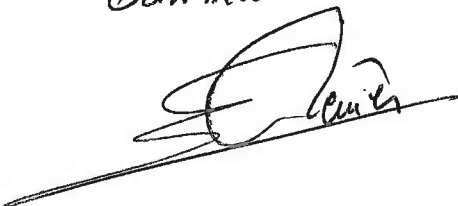
Ce message met en avant le travail des lieutenants de louveterie, notamment lors des tirs de défense contre la prédation en 2024 à Jujurieux et Arvières-en-Valromey. Ces bénévoles, sont avant tout des chasseurs, qui jouent un rôle clé dans la gestion des prédateurs. Un nouvel appel à candidatures sera lancé prochainement pour renouveler leur mandat à partir de janvier 2025.

Enfin, compte tenu de l'intervention de Monsieur BENIER au sujet de l'OFB, M. ROYER tient à préciser que les services de l'État dans l'Ain et au niveau régional apportent leur plein soutien à cet établissement public qui est un acteur majeur du plan de contrôle annuel « eau et nature » de la Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature (MISEN). La MISEN, est validé à la fois par la préfète de l'Ain et par la procureure de la République de Bourg-en-Bresse.

Il remercie l'Assemblée Générale de leurs attentions.

Le Président déclare l'Assemblée Générale close.

Le Président
Gaston BENIER



Le Secrétaire Général
Gilles PEILLON

